



## DECLARATION - CDEN du 28 janvier 2014

FSU

### A propos des rythmes scolaires

Puisque ce Conseil départemental est convoqué afin de donner son avis sur les « heures d'entrée et de sortie de chaque école » comme l'indique le décret, permettez-nous de le donner mais plus largement sur l'ensemble de cette réforme des rythmes scolaires. Peut-être devrions-nous plutôt dire « horaires imposées par les communes » mais peut-on les blâmer pour autant ? Le fond de cette réforme étant le contenu du décret.

Tout d'abord, nous déplorons que nous ayons à nous prononcer sur un document, aussi simpliste et rébarbatif soit-il, que nous découvrons en séance.

Ensuite, nous vous avons déjà alerté sur les dangers de cette réforme avant sa mise en place en septembre 2013 et les nombreuses remontées des écoles et des collègues qui la vivent depuis cette rentrée confirment nos craintes (et nous pourrions vous en faire une synthèse détaillée). De plus, dans la continuité, la mise en place, à marche forcée, pour le restant des communes qui doivent appliquer cette réforme à la rentrée 2014, s'avère aussi compliquée et mal vécue par les écoles. L'exemple d'Orléans, mais nous en avons encore d'autres en magasin, en témoigne avec la Direction Académique qui tente d'imposer un modèle qui ne requiert ni l'approbation de la Mairie, ni celle de la quasi-totalité des enseignants. Mais dans quel intérêt cette réforme doit-elle se faire ? Il est temps que l'Education Nationale reprenne la main sur cette réforme qu'elle laisse aux mains des collectivités, sans financement en signe de désengagement et de souci unique de réduction des dépenses publiques prônées et de décentralisation par notre président de la République. Qu'on arrête de nous faire croire que la réforme des rythmes scolaires est l'élément principale d'une refondation qui va permettre de réduire l'échec scolaire et les inégalités. C'est l'effet inverse qu'elle risque de produire.

C'est pourquoi, le SNUipp, dans la FSU, demande la suspension de cette réforme, la non généralisation pour la rentrée 2014 et la réécriture du décret. Avant, le ministère doit revoir le contenu des programmes, les effectifs et les moyens qui vont avec, la formation initiale et continue... Une fois ces problèmes réglés qui sont pour nous un préalable indispensable à la lutte contre l'échec scolaire, nous pourrions parler de mise en place d'une autre réforme des rythmes.

Le problème étant le contenu du décret, le SNUipp-FSU du Loiret se prononce pour la disparition de l'avis des maires, la suppression des APC et du PédT dans ce décret qui permet un glissement insidieux de missions d'enseignement de l'Education nationale vers des missions éducatives qui pourraient être assurées par les municipalités. Et pour faire taire certaines rumeurs sur la volonté du SNUipp de ne pas revenir à 4 jours et demi, le SNUipp du Loiret, soucieux, dans la FSU de la réussite de tous les élèves et des conditions de travail des personnels, se prononce pour un retour à 26h d'enseignement (perdus en 2008 avec la suppression du samedi matin) pour tous, sur 4 jours et demi avec la demi-journée placée le samedi matin. Mais tout ceci, bien évidemment, dans un second temps comme explicité plus haut.

La FSU demande, par ailleurs, un financement nécessaire de l'Etat vers les municipalités afin qu'elles aient toutes les moyens de mettre en place un service périscolaire en quantité et en qualité égal partout sur le territoire.

De plus, les conditions de travail des enseignants du Loiret ne sont pas prêtes de s'améliorer quand seulement 22 postes sont créés à la rentrée 2014 pour une augmentation de 613 élèves sans compter les 531 oubliés de l'an dernier. Dans ce contexte, Quid des maîtres supplémentaires ? de la scolarisation des 3 ans ? des RASED ? bref, de la Refondation et de la priorité au primaire affichée ?

Idem dans le second degré puisque les collèges du Loiret devraient accueillir 337 élèves de plus alors que le département voit sa dotation augmenter de seulement 6.2 ETP. De plus, dans la quasi-totalité des collèges au moins un niveau atteint le seuil et donc en cas de légère fluctuation, ce dernier sera dépassé. De ce fait, le H/E des collèges du Loiret est de 1,267 en baisse par rapport à l'année dernière et également le plus faible de l'académie.

En ce qui concerne les mineurs isolés étrangers, si nous nous félicitons, suite à de nombreuses mobilisations, de la décision du Conseil Général d'annuler son arrêté « mettant fin à tout nouvel accueil de jeunes isolés étrangers par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Loiret », nous demandons à ce que la situation de scolarisation et d'hébergement de ces enfants et de leur famille soit réglée immédiatement. Il y a urgence pour nombre de jeunes et de familles sans solution actuellement, et notamment sur le secteur de la Source, dont le Conseil Général et l'Education Nationale ont la charge.

Par ailleurs, nous dénonçons le recrutement par le conseil général de « référents sociaux » censés faire le travail des assistants sociaux de l'Education Nationale dans les établissements scolaires. Nous demandons que l'Education Nationale réaffirme que ces missions relèvent de ce ministère et recrutent, à leur niveau, des assistantes sociales et les confortent dans leurs missions.

Enfin, le Conseil Général a décidé, en dehors de toute concertation, de modifier le contrat de construction des cuisines des 5 futurs collèges construits en « Partenariat Public-Privé » (PPP) signé le 12 avril 2013 ;

- Pourquoi ?
- Un avenant à ce contrat a-t-il été signé ? si, oui quand ?
- Quel est le coût de revient unitaire des repas en office relais et en cuisine de production ?
- Quelle est la part prise en charge par le Conseil Général, par les familles ?
- Quelles sont les conséquences pour les personnels du service de restauration de ces collèges ?
- L'entreprise prestataire a-t-elle déjà été choisie ? Si oui, où se situe-t-elle ?

La FSU est porteur d'un tout autre projet de transformation sociale qui vise à l'égalité de traitement des élèves et des personnels sur tout le territoire.